

## Avis de TERRES FERTILES

# ENQUETE PUBLIQUE sur le CDT SUD

17 novembre - 20 décembre 2014

### Analyse du CDT Sud

#### Introduction

Le CDT Sud est bien défini, dès son introduction comme « un projet à caractère scientifique et industriel » ; malgré l'annonce « d'une faible empreinte écologique », il est clair que tant le titre I que le titre II, ou la somme des fiches détaillées du titre III n'ont rien d'un aménagement de territoire ayant une faible empreinte écologique.

Notons d'emblée qu'il n'est pas fait mention de la dimension agricole qu'aurait pu avoir ce projet, dans le titre I « Projet stratégique de développement durable ».

**Rappelons qu'un projet n'est de développement durable que s'il combine à la fois un progrès économique avec un progrès environnemental et un progrès social.**

**C'est pourquoi tout au long du texte du CDT nous pouvons remarquer combien est détourné le concept développement durable, ou celui de faible empreinte écologique. Nous le précisons dans les lignes suivantes de notre avis :**

En effet un projet de « développement durable » fait toujours attention sur le plan économique à commencer par valoriser les ressources économiques du territoire concerné. Ici la ressource économique initiale du plateau est l'activité agricole.

Le CDT Sud annonce l'inverse, avec le cluster au service duquel il est élaboré, commence par amputer de 13 % les ressources économiques de ce secteur, puisque c'est le pourcentage important de la consommation des terres agricoles, base par définition de l'équilibre économique d'une exploitation agricole. Quel entrepreneur peut envisager l'avenir sereinement lorsqu'on réduit sa base de ressources de 13% ?

Un projet de « développement durable » au 21<sup>ème</sup> siècle (forcément à faible empreinte écologique, formulation redondante du texte de présentation du CDT), en période de renchérissement des frais de transport, commence par essayer de rendre le plus autonome possible un territoire, en matière de ressources alimentaires, or l'Ile de France importe 90 % de ses produits alimentaires et n'a que 2 jours d'autonomie alimentaire. Il est donc indispensable d'épargner les terres agricoles surtout péri-urbaines, en construisant la ville sur la ville et non en artificialisant des terres particulièrement fertiles et économes en eau.

Le CDT Sud fait l'inverse et commence par la consommation des terres agricoles (347 ha, soit 13% de l'existant), surface qu'il convient de majorer des expropriations effectuées avant les calculs à l'occasion

de la ZPNAF, en 2 vagues (2010 et 2013), pour le doublement du CD 36 et le TCSP qui le jouxte (au moins une centaine d'ha, à partir des relevés cadastraux du juge des expropriations).

Un projet de « développement durable » veille également à respecter les paysages et lorsqu'il s'accompagne de construction de bâtiments, s'assure que les hauteurs respecteront à la fois le paysage et les hauteurs de construction de l'endroit.

Le CDT Sud apporte l'inverse : non seulement les franges arborées du sud du plateau ne vont plus être visibles (ce ne sont pas les fines lisières à l'américaine prévues, parfois un peu arborées, qui chercheront à masquer les grandes hauteurs de constructions R+7 qui le permettront) mais encore les maquettes des projets en cours annoncent un mépris total pour le bâti rural existant sur le plateau en y plaquant un bâti urbain présent à 10 kms de là dans un autre vocabulaire architectural, se contentant d'appliquer la logique dépassée des années 70 de « la ville à la campagne » qui a généré tant d'aigreurs et tant de dépenses énergétiques supplémentaires, or nous ne sommes plus dans une période où le pétrole est bon marché et constituait une ressource envisagée sans limite.

De même un projet de « développement durable » artificialise le moins possible les sols, ne déplace pas les zones humides surtout lorsqu'elles hébergent des espèces protégées (le triton crêté au rond-point de la Vauve) surtout quand il est si simple de contourner ces espaces en en renforçant ainsi le niveau de protection.

Le CDT Sud n'a aucun égard à ce sujet, et veut faire croire qu'il protège quand il modifie, déplace, transporte.

Ensuite un projet de « développement durable », en matière d'affectation des sols, ne détourne pas une affectation agricole en affectation forestière en particulier.

Le CDT Sud pratique l'inverse : ici des terres de mauvaise qualité agronomique sont attribuées en compensation à un agriculteur en remplacement de terres de très bonne qualité. Ensuite ces terres de bonne qualité seront affectées aux lisières et annoncées déjà comme transformées en espace arboré. Aberration agronomique puisque les espaces forestiers n'ont pas besoin de la qualité des sols dont ont besoin les espaces cultivés.

De même un projet de « développement durable » ne supprime pas des zones de culture agricole pour en faire des bassins de rétention d'eau, mais les prend sur les zones précédemment urbanisées.

Le CDT Sud fait l'inverse.

Enfin un projet respectant des objectifs de « développement durable » veille à des transports en commun locaux adaptés aux habitants.

Le CDT Sud prévoit l'inverse, crée de faux besoins et va en plus détruire le territoire en le faisant traverser par un transport lourd (métro) destiné à relier les aéroports internationaux et les quartiers d'affaires, alors même que des experts en transports soulignent l'inadéquation technique et économique d'un transport lourd de ce type en grande couronne.

Un projet respectant des objectifs de « développement durable » aménage un territoire sans le perturber de manière démesurée par des infrastructures lourdes de circulation individuelle (voie rapide, ponts,...).

Un projet de « développement durable » veille à utiliser les ressources locales matérielles, sans générer de circulation en nombre de camions pour des apports de matériaux de construction ou d'évacuation

de remblai. Hormis du stockage de terre végétale (mais en consommant des espaces en culture actuellement), le CDT Sud n'annonce aucune mesure de ce genre.

## **Titre I : Projet stratégique de développement durable**

Dans le titre I nous retrouvons le détournement du concept de « développement durable », dont nous venons de montrer dans le paragraphe ci-dessus qu'il ne pouvait pas s'appliquer au projet de CDT Sud actuel si l'on respecte sa définition véritable. Au contraire le CDT Sud est d'abord un projet de promotion immobilière et de recherche d'économie d'échelle en supprimant des emplois et en réduisant les moyens par cohabitation des écoles et universités, comme nous le développerons à propos du titre II plus loin.

De même on y trouve la prétention de « faire un modèle de demain », terme également inadapté puisqu'il s'agit d'un projet ouvertement revendiqué (M. Desvignes, réunion publique de Jouy en Josas) en terme d'aménagement du territoire comme l'adaptation d'un campus américain (celui de Washington) des années 60, avec même la reproduction des « parkway », visant à installer la ville à la campagne (concept des villes nouvelles, M. Delouvrier années 70 en France).

Le CDT annonce enfin pour autre objectif d'être un moteur de développement territorial du sud-ouest de l'Ile de France. Cette prétention même à constituer un modèle de développement extensif applicable à un quart de l'Ile de France, fournit la confirmation, s'il en était besoin, que ce projet de CDT n'est pas inscrit dans un modèle de développement durable. En effet un projet attentif au développement durable s'inscrit toujours dans une spécificité locale qui rend impossible sa transposition à des territoires différents même à 30 kms de là.

Lorsque tardivement dans ce chapitre, le CDT annonce une « gouvernance agro-écologique...pour faire évoluer les relations ville-nature » il montre à la fois son ignorance de l'agriculture actuelle du plateau qui a innové en ce sens depuis des années (cueillette au pré depuis 30 ans, amap depuis 13 ans avec 300 adhérents et 13 producteurs, compostière, pépinière, légumes à la ferme, poulets bio en vente directe, boulangerie bio et même réinsertion sociale par le maraîchage bio, pépinière depuis 15 ans) et l'hypocrisie des solutions annoncées : quelques maigres zones de jardins familiaux ou partagés, dans des lisières qui serviront en fait surtout à stocker de la terre végétale, des matériaux et des pépinières (fiche 8 titre III).

## **Titre II : Priorités et objectifs**

- A1 : «constitution de l'Université Paris-Saclay » avec « mobilisation de ressources », « renforcement d'équipements publics », « hausse des effectifs de recherche ».

Il s'agit de contre-vérités car le renforcement d'équipements publics et la hausse des effectifs de recherche sont à comprendre au sein seulement de la future Université Paris-Saclay, mais ils sont pris ailleurs et réduits par rapport à la somme des postes existants avant dans chaque école ou labos. Les chercheurs qui ont évalué globalement l'évolution des effectifs avant le déplacement des écoles et labos de recherche et une fois arrivés sur le Plateau ont repéré qu'en fait il y a une diminution globale des effectifs, dont des postes de chercheurs.

De même si des moyens nouveaux sont créés sur le Plateau (constructions d'établissements neufs), en fait par rapport au ratio m<sup>2</sup>/étudiant dont disposaient les étudiants dans leurs anciens

établissements, le ratio futur sera moins important car il y aura mise en commun d'amphi ou de salles entre plusieurs établissements (exemple : Centrale-Supelec).

Premier des paradoxes visibles par rapport aux ambitions annoncées, alors qu'il s'agirait de soutenir la recherche, l'Université Paris-Saclay, commence par détruire les 2/3 des surfaces utiles à une recherche existante sur le Plateau (l'UMR de la Ferme du Moulon) qui mène des recherches sur les semences et leurs évolutions possibles selon les conditions de culture ou de climat (sans recourir aux OGM). Cette recherche appliquée, orientée vers le futur, est directement utile pour les agriculteurs. Or cette recherche, pour être menée à bien, a besoin de travailler dans le temps et donc de réaliser un assolement (une rotation des cultures) qui nécessite de disposer d'une surface de sols importante. Deux tiers des surfaces à sa disposition devraient être attribués, non pas à d'autres établissements de recherche, mais à une surface globalement plus large ... nommée « plaine de jeux », comprenant 2 stades démesurés ! Curieuse façon d'aider la recherche en particulier agronomique, en commençant par amputer ses moyens !

En fait dans le texte, 2 objectifs sont clairement avoués : « rapprochement des établissements pour faire des économies d'échelle et fin de la fragmentation de l'enseignement supérieur français ».

Le CDT annonce clairement son but de faire des économies (sous prétexte de réduire la fragmentation) et de contrôler l'organisation de la recherche (par la FCS). Il n'y a donc aucun renforcement particulier de la recherche.

D'ailleurs que disent les chercheurs français ? L'un des plus célèbres d'entre eux, Albert Fert (prix Nobel) demande d'abord que les doctorants et thésards soient mieux rémunérés pour qu'ils restent en France, or l'Etat n'apporte aucun fond supplémentaire en ce sens. Quant aux chercheurs, ils annoncent leur opposition à un nouveau système qui réduira leur liberté et réduira la recherche fondamentale en la réorientant essentiellement vers la recherche appliquée et privée.

Enfin à l'heure d'internet, les chercheurs établissent des partenariats entre labos à échelle Européenne ou mondiale, sur des projets construits, élaborés à partir de points précis, de travaux préalables et de compétences et pas en se croisant par hasard dans des espaces de sports ou de restauration !

C'est pourquoi on peut dire que l'Université Paris-Saclay est une opération de prestige qui permet de donner une apparence de brillance mondiale à un ensemble pour masquer la réduction globale des moyens pour la recherche Française depuis plusieurs années et sa mise au pas (dont se plaignent les chercheurs du collectif Sauvons la Recherche).

Les points suivants continuent d'éclairer les choix du CDT par les objectifs annoncés :

- A3 : « créer de l'immobilier d'entreprises pour répondre aux besoins des entreprises ».
- B1 : « développement quantitatif de l'offre logements ».
- B3 : « diversifier l'habitat, adéquation avec emplois créés ».

On mesure ici le paradoxe : on annonce des emplois nouveaux qui en fait s'avèrent n'être nouveaux que sur le territoire puisque déplacés depuis d'autres zones d'Ile de France. Ensuite comme on déplace des emplois, contre l'avis clairement exprimé des salariés (EDF, Inra), on se trouve obligé de construire

des logements. En plus on prétend qu'on va construire du logement dans le cadre des besoins existant en Ile de France qui sont d'abord des logements sociaux alors qu'on va construire des logements pour cadres supérieurs et chercheurs à revenus plus aisés. On a même vu un programme HLM initialement destiné à des habitants de Palaiseau affecté à de futurs salariés dont les emplois seront déplacés sur le plateau.

**Mais c'est dans la « priorité » D que l'hypocrisie du CDT à l'égard de l'activité agricole et des espaces ouverts du plateau apparaît au grand jour**, ou bien peut-on dire, que le marketing utilise des formules sémantiques qui indiquent l'inverse de ce qui va se réaliser :

- D1 prétend : « développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité des espaces bâtis existants ou en projet ».
- D2 prétend : « valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire ».

En fait depuis des années les habitants du territoire vivent dans la nature du plateau, s'y promènent, y observent la faune et la flore, y courent, y font du vélo sur les chemins qui circulent sur le plateau ou en lisière, (sans attendre les lisières artificielles des « parkway »), y font leurs courses pain, légumes ou fruits, œufs, poulets, avec une diversité d'offre déjà importante, peuvent y acheter leur compost, etc...

Les agriculteurs ont su entendre les besoins des habitants, ont su faire évoluer leurs exploitations vers ceux-ci depuis des années, et sont encore en train de poursuivre ceci, sans aucun besoin d'une « gouvernance agro-écologique » technocratique, parachutée.

Ce que le CDT prétend apporter « concilier préservation des territoires et appropriation par les usagers » en fait est l'existant, de même que les vergers, pépinière ou maraîchage.

De même que ce qu'il appelle de « nouveaux services » comme la cueillette existent depuis plus de 30 ans sur le plateau.

Le Cluster va justement détériorer cela en étalant 1,7 millions de m<sup>2</sup> de constructions sur 582 ha (total des chiffres annoncés pour la surface des 2 ZAC X et Moulon, avec le quartier Camille Claudel), en apportant 11.700 logements (6. 000 logements familiaux et 5700 étudiants-chercheurs) soit 25 à 30.000 habitants de plus.

Comment la réserve ornithologique internationale, lieu de repos essentiel pour de nombreuses espèces migratoires va-t-elle supporter ce que tout ceci va générer comme circulation supplémentaire, pollution automobile, bruit de fond, ... ?

De plus, l'IAU a montré par une étude récente sur la chaleur que les espaces bâtis participent au réchauffement climatique car ils se réchauffent plus vite, gardent plus de chaleur et ne refroidissent pas l'air en l'humidifiant, alors que terres agricoles et espaces naturels ou forestiers contribuent au contraire à réduire la chaleur en faisant l'inverse des zones bâties sur chacun des points.

En particulier dit l'étude : « Plus il y a de bâti, plus grande est la surface de restitution de la chaleur emmagasinée par la multiplication des surfaces verticales ».

Loin de créer un « éco-territoire » le CDT promeut un espace fortement urbanisé et très en hauteur (R+ 5 à R+7, sans compter le centre de recherches EDF ou le radar qui monteront encore plus haut), donc facteur d'accroissement thermique local notable, modifiant ainsi les conditions de vie en

particulier de la vie bactérienne du sol, des insectes, donc des oiseaux, aggravant également la pollution lumineuse nuisible à des espèces protégées (chauve-souris), etc...

- D3 prétend : « mettre en œuvre la transition énergétique et écologique du territoire ».

Tout écologue le dit : « Sur le plan environnemental et en particulier du réchauffement climatique, la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas » or le CDT, bien qu'il prétende faire la promotion de « bâtiments performants sur le plan énergétique », va en fait accroître de manière élevée l'empreinte écologique de la population actuelle du territoire par l'importance de l'apport de construction, d'habitants et de circulation sur ce territoire, ce à quoi il faut ajouter le coût carbone que représente la destruction de zones agricoles ou naturelles.

- D4 prétend : « mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre plateau et vallées ».

Ici on est carrément en face d'un énoncé menteur, d'une désinformation, qui dit exactement l'inverse de ce que le CDT avec toute son urbanisation va provoquer.

Justement il y avait auparavant une gestion équilibrée des eaux, même si les dernières constructions de pavillons ont indiqué un début de dégradation des équilibres antérieurs (inondations de 2006 à Villiers le Bâcle), et le CDT va aggraver tout cela. Les outils annoncés ne sont que ceux rendus indispensables pour réduire les conséquences négatives environnementales d'une forte artificialisation des sols. Des syndicats intercommunaux compétents réglant des flux, et mettant en place des règles de débit par l/ha protectrices, existent sur le plateau et dans les vallées Bièvre et Yvette. Ils expliquent qu'une goutte d'eau tombée sur le plateau sur de la terre arrive dans la vallée 3 jours plus tard alors que lorsqu'elle tombe sur une route ou un parking elle y arrive dans le ¼ heure suivant.

Donc au contraire c'est toute l'artificialisation des sols que va réaliser le cluster (tant les entreprises que les habitations) qui nécessite des bassins de retenue de plusieurs ha pour les eaux pluviales. Ce sont les 25 à 30.000 habitants nouveaux et les volumes énormes d'eaux usées qu'ils vont générer qui vont nécessiter de revoir les conduites d'assainissement ou de créer du lagunage.

C'est donc bien parce que le CDT et son cluster vont déséquilibrer profondément les équilibres existants de la gestion des eaux du territoire en apportant des sources nouvelles de problèmes importants et complexes (risques majeurs d'inondations dans les vallées, mais aussi inondations des champs sur le Plateau) qu'il faut tout repenser.

Mais en aucun cas le CDT ne peut prétendre à une « mise en place » comme s'il n'y avait rien eu précédemment, en laissant sous-entendre à ceux qui ne connaissent pas bien le sujet qu'il apporterait des solutions alors qu'il va créer des problèmes.

La « priorité » E du titre II annonce « l'équilibre entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet », nous allons rapidement montrer dans le paragraphe suivant qu'il n'en est rien, bien au contraire.

### **Titre III : le programme des actions, opérations, projets**

La plus évidente des remarques qui vient à la réflexion d'un habitant du territoire est que dans ce titre III qui comprend 54 fiches techniques, est la suivante :

Ressource économique actuellement principale du plateau et fortement fragilisée par l'urbanisation annoncée, l'agriculture n'arrive que dans le dernier quart des projets, représentant 2 % seulement de

l'ensemble des fiches d'opérations du CDT Sud, et ne recevrait qu'à peine 1 % du budget accordé au seul Learning Center, l'une des moins coûteuses opérations comparées au coût d'aménagement des 2 ZAC et de leurs logements.

Seul est mentionné l'aspect filières courtes (fiche 43) alors que celles-ci existent déjà et ont été créées par les agriculteurs et les habitants eux-mêmes dans des actions autonomes sans aucune aide.

Quant à l'agriculture des exploitations agricoles existantes pas une fiche ne les concerne.

Pourtant la « priorité » E du titre II annonçait « l'équilibre entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet », cherchez l'erreur dans le CDT !

En fait le CDT aboutit au résultat suivant :

Sur le plan financier l'agriculture ne recevra que 1 % du budget de l'un des 50 projets alors même que le Learning center ne représente pas grand-chose en face de l'ensemble des bâtiments des 2 ZAC, ou même l'Hôpital ou de l'Ephad qui devraient y être implantés.

Si l'on se rapporte aux 2 à 3 milliards € du métro Massy-Versailles, l'agriculture ne recevra du CDT qu'un dix millième de ce qui est consacré à ce tronçon de la ligne 18, autrement dit rien.

La deuxième évidence consiste dans la très faible évaluation budgétaire de l'ensemble des investissements à venir. Une partie des infrastructures est budgétisée, mais certains des équipements comme l'Hôpital ou l'Ephad, apparaissent presque farfelus tant l'absence d'étude de besoin et l'absence d'engagement financier des vrais décideurs de ce type d'équipement (à commencer par l'ARS Ile de France) les rend incertains.

De même la requalification du RER B Sud, extrêmement attendue par les habitants, urgente à réaliser, n'apparaît pas essentielle puisqu'aucune budgétisation ne figure.

## **Les remarques de l'Autorité Environnementale**

L'AE dans son avis 2013-112 en formule de nombreuses dont certaines sont essentielles, rappelons-en les thèmes principaux :

- « deux projets majeurs de la loi Grand Paris ne sont pas pris en compte (ligne 18 et ZPNAF)
- « Il convient de préciser le statut, le contenu et la portée de la ZPNAF ».
- « Préciser l'état initial de l'environnement sur les thématiques du bruit, qualité de l'air, risques, alimentation en eau potable ».
- « L'évaluation environnementale n'évoque pas l'impact global du CDT en terme de destruction-reconquête- de zones humides ou d'impact sur les continuités, alors qu'il s'agit d'un impact considéré comme « fort » dans le dossier ».
- « Il manque des légendes à des cartes », en particulier
- « Le CDT est imprécis sur la consistance de certains projets, dont le contenu pourrait avoir un impact important, en particulier la gestion globale de l'eau, la gestion des ressources et déchets du territoire ».
- « La gestion globale de l'eau pourtant annoncée dans les projets fondamentaux n'est accompagnée d'aucune étude quantitativement ».
- « Aucune capacité de matières premières ou de déchets n'est absorbée ».
- « L'institution de la ZPNAF ne peut pas constituer par elle-même une mesure de compensation ».

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France**

41 rue du Dr Kurzenne – 78350 JOUY-EN-JOSAS

<http://terresfertiles.com> – [infos@terresfertiles.com](mailto:infos@terresfertiles.com)



## L'avis de Terres Fertiles

**Terres Fertiles axe son avis sur la remise au centre du CDT Sud de l'activité agricole du plateau, actuellement, dynamique, riche, diversifiée, toujours en évolution, aboutissant à de nouveaux commerces récents (boulangerie bio, Le Fournil, à Villiers le Bâcle, mais aussi vente à la ferme dans les Ferme Trubuil et Ferme Monville), accompagnée par une implication citoyenne forte (Amap Jardins de Cérès, SCI Terres Fertiles, Jardins de Cocagne).**

Nous commencerons par rappeler que loin d'être une avancée, la protection par la ZPNAF de seulement 2333 ha de terres agricoles (sur la zone telle que définie par la loi du Grand Paris) cherche à masquer une nouvelle amputation de 347 ha des terres agricoles du plateau, après les 1000 ha consommés depuis 1982 à l'ouest par la construction de la ZAC Villaroy et la destruction des terres de la ferme du même nom.

Cette amputation de 13% des exploitations agricoles, et non pas 10% comme annoncée par un ministre, les fragilise dans leurs ressources, d'autant plus qu'elles mutualisent des engins agricoles. Avec cet accroissement mécanique de leurs charges, combiné à la réduction de production de la ferme de la Martinière qui perd plus de 80 ha de bonnes terres, un effet domino destructeur à terme de l'activité agricole du Plateau peut être craint.

Mais jamais une surface de terres n'a été suffisante pour assurer un équilibre économique des exploitations agricoles. Il y a après à prendre en considération les charges particulières qui pèsent sur l'agriculture périurbaine (engins particuliers, plus chers, à bras repliants, horaires de circulation, difficultés pour évacuer le grain des moissons, etc.).

Cette surface de la ZPNAF ne garantit pas non plus un équilibre du vivant dans les espaces naturels ou forestiers, si les écosystèmes sont gravement perturbés à terme par la surpopulation du territoire que veut créer le CDT.

**Nous demandons donc en premier que le secteur d'activité économique agricole soit traité à égalité avec les secteurs universitaire et industriel.**

- Ceci doit commencer par l'ouverture d'une ligne budgétaire dans le CDT (montant à décider en concertation avec les exploitants agricoles) afin de financer l'ensemble des frais supplémentaires causés par le CDT à ces exploitations.  
Puisqu'on met à disposition du secteur universitaire et industriel de nouveaux moyens, de nouveaux locaux, une aide similaire doit être apportée aux exploitations agricoles pour leurs moyens propres (engins et autres équipements), pour leurs locaux (qu'il s'agisse de boutiques existantes ou de la rénovation du bâti traditionnel occupé) alors que la fiche 42 ne s'occupe que de bâti agricole qui n'est plus lié à l'activité agricole (fermes désaffectées).

**Ensuite ne pas nuire à l'activité agricole, et la laisser au centre de l'activité économique, nécessite :**



- **De ne pas implanter de transport lourd (métro ligne 18) sur le plateau, même sur le tronçon est Massy-Saclay.** L'absence d'analyse de besoins réels et d'étude d'impact du métro dans le CDT est reprochée par l'Autorité Environnementale.
- **Une imputation financière et technique aux constructeurs et aménageurs de la charge de la remise en état des drains abimés (drains qui assurent le caractère cultivable des sols) et de toutes les perturbations des circulations d'eau pluviale, qui créent des inondations temporaires faisant perdre des parties de récoltes.** (De même qu'on indemnise des viticulteurs pour la grêle qui endommage leurs vignes, de même il est logique d'indemniser les agriculteurs pour les dégâts dans leurs cultures causés par leurs voisins bétonneurs qui modifient le drainage des sols).
- **Ne consommer aucune terre de l'UMR de la Ferme du Moulon, exemple même de recherche appliqué impliquée dans l'activité du territoire où elle se trouve et que le CDT vient perturber en la privant par la réduction de 2/3 de ses surfaces d'un possibilité d'assolement , de rotation de cultures, utiles à l'efficacité de la recherche même et des bénéfiques que peuvent en tirer les agriculteurs bien au-delà de l'Ile de France.**
- **Aucun démarrage de construction sur la zone du Moulon, et en particulier abandon des projets de stade de sports** (parce qu'entre des stades de sports à utilisation incertaine, démesurés par rapport aux besoins des habitants actuels, et une recherche appliquée aux semences et aux impacts climatiques, déjà existante et efficace, donc directement utile à l'agriculture, orientée vers les besoins du futur, c'est bien évidemment à l'UMR du Moulon que la priorité doit revenir).
- **L'arrêt des constructions sur la ZAC Polytechnique au stade actuel sans ajouter les constructions prévues à l'ouest du centre EDF en cours.** S'il fallait encore construire un peu le choix d'emplacement doit être choisi sur les terres les plus mauvaises ou caillouteuses à l'est du Plateau et non sur les meilleures au sud de la ferme de la Martinière.
- **La mise en œuvre d'une Université de dimension Internationale du XXIème siècle** (et non du XXème siècle comme est le principe sous-jacent d'aménagement actuel du CDT, à savoir extension de la ville sur les espaces agricoles).  
**Une telle Université n'a nul besoin de regrouper ses bâtiments à 500 m les uns des autres, il s'agit de les relier fonctionnellement et non géographiquement.**  
**Aider des chercheurs à travailler ensemble s'organise par des synergies de formation dans leurs études et leurs thèses et non en les comprimant après dans des espaces de travail réduits.**  
**Enfin le succès des universités américaines est d'abord le résultat de crédits d'Etat bien plus importants qu'en France. Il convient donc de veiller prioritairement à l'efficacité et au dynamisme de la recherche Française par des budgets appropriés.**